

BUDGET PRIMITIF 2022

Note brève et synthétique

Conseil Municipal du 9 Décembre 2021

INTRODUCTION

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 10 novembre dernier a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2022.

Le budget 2022 est élaboré dans le respect de la stratégie financière du mandat avec 3 fondamentaux : stabilité de la fiscalité, gestion rigoureuse, préservation de la capacité de financement, pour 3 priorités : la santé, la sécurité et l'environnement.

Ce sont ainsi près de 35 M€ de projets d'investissement qui sont proposés au budget 2022, pour faciliter la vie des Orléanais, améliorer leur quotidien, encourager le développement du territoire en insufflant le développement durable dans chacune des actions municipales.

Le maintien d'une gestion saine et rigoureuse des finances de la Ville reste aussi la priorité du mandat en matière de stratégie financière. Le budget 2022 traduit donc la volonté de mettre en œuvre le projet du mandat sans hypothéquer l'avenir et en préservant le pouvoir d'achat des orléanais ; favoriser leur qualité de vie dans une logique de développement durable.

PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS 2022 PAR GRANDES MASSES : Budget principal et budgets annexes

Le budget élaboré pour 2022 présente un montant global de recettes et dépenses réelles de 194,4 M€ :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 142,5 M€

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 168,1 M€

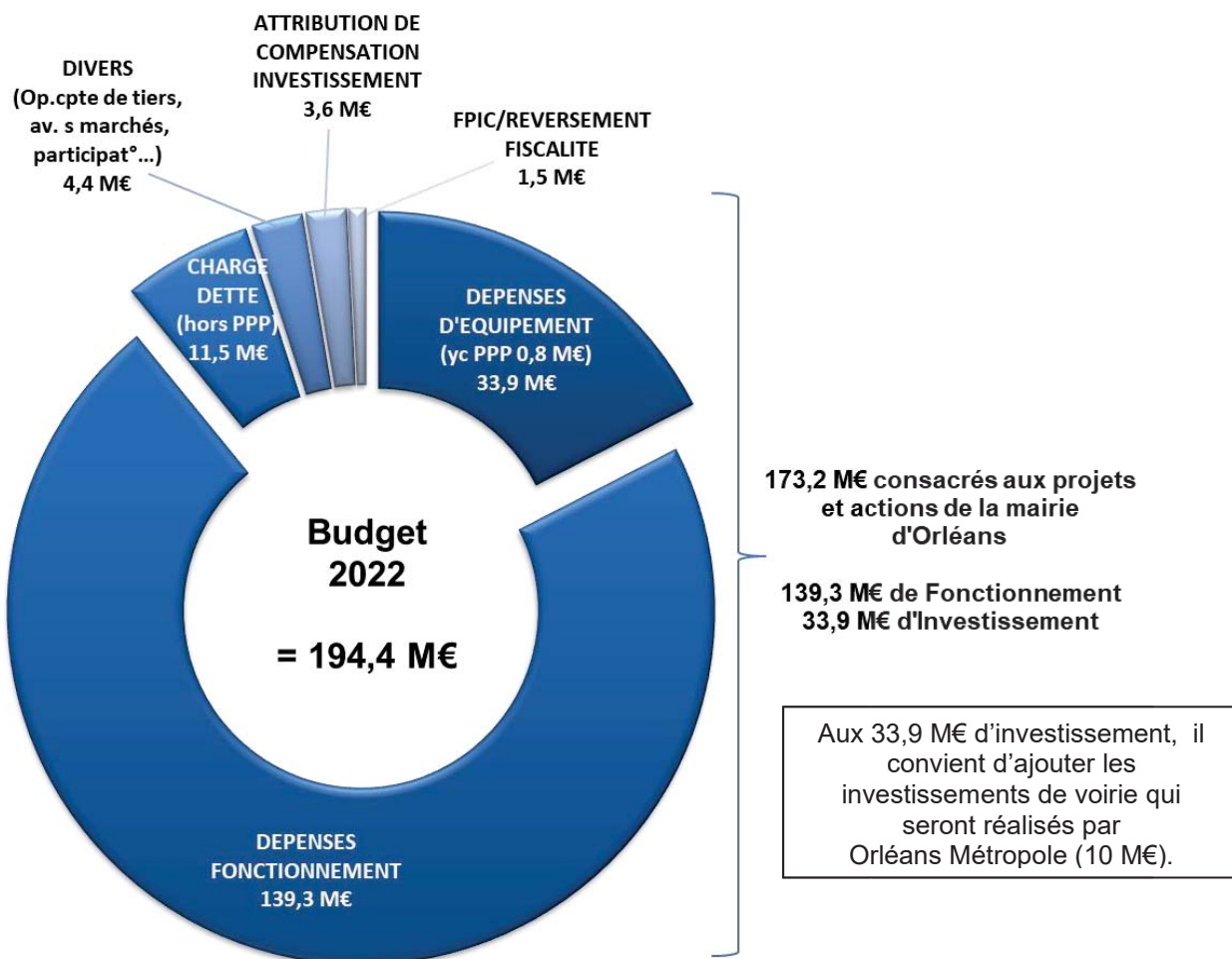
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 52 M€
Dont 33,2 M€ de dépenses réelles d'équipements

Dont 10,8 M€ de remboursement du capital de la dette (y compris PPP)
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 26,3 M€.

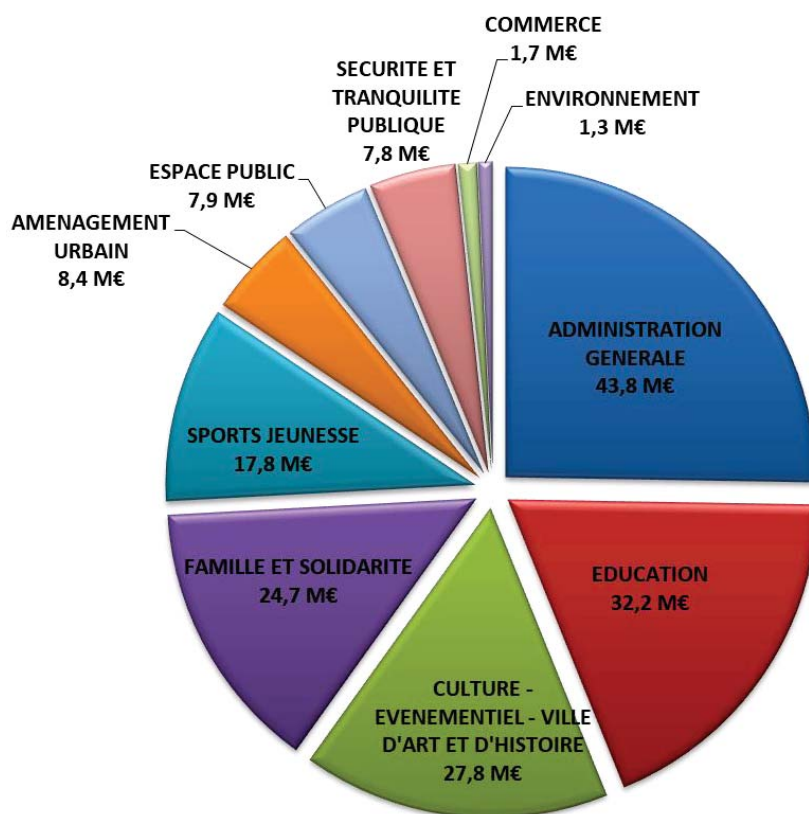
INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022
RECETTES CUMULEES	82,4 M€	60,6 M€
dont recettes réelles	32,9 M€	26,3 M€
dont recettes d'ordre	49,5 M€	34,3 M€
DEPENSES CUMULEES	82,4 M€	60,6 M€
dont dépenses réelles - équipement (hors PPP et av. s/marchés)	40,5 M€	33,2 M€
dont Attribution de compensation investissements	3,6 M€	3,6 M€
dont avances sur marchés	1,0 M€	1,0 M€
dont autres dépenses réelles	3,2 M€	3,4 M€
dont remb. capital de la dette (yc PPP)	11,3 M€	10,8 M€
dont gestion de dette	0,0 M€	0,0 M€
dont dépenses d'ordre	22,8 M€	8,7 M€

FONCTIONNEMENT	BP 2021	BP 2022
RECETTES CUMULEES	188,4 M€	174,3 M€
dont recettes réelles	168,1 M€	168,1 M€
dont recettes d'ordre	20,3 M€	6,2 M€
DEPENSES CUMULEES	188,4 M€	174,3 M€
dont dépenses réelles	141,4 M€	142,5 M€
dont dépenses d'ordre	47,0 M€	31,8 M€

DEP/ REC REELLES CUMULEES	201,0 M€	194,4 M€
TOTAL 2 SECTIONS	270,8 M€	234,9 M€



Les 173,2 M€ consacrés aux projets et actions de Mairie se répartissent de la manière suivante :



Le budget consolidé 2022 présente un niveau d'épargne brute consolidée de 25,6 M€ et de 22 M€ après attribution de compensation d'investissement. L'épargne disponible atteint 11,2 M€ après remboursement de la dette.

BUDGETS PRIMITIFS 2022	Budget principal	Budget annexe activités spécifiques	CUMULS
Recettes de gestion (1)	167,6 M€	0,6 M€	168,1 M€
Dépenses de gestion (2)	140,0 M€	0,4 M€	140,5 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	27,5 M€	0,1 M€	27,6 M€
Intérêts de la dette dont écart d'ICNE (4)	1,9 M€		1,9 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€		0,1 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,0 M€		0,0 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	25,5 M€	0,1 M€	25,6 M€
AC investissement (8)	3,6 M€		3,6 M€
Epargne brute corrigée AC (9) = (7) - (8)	21,9 M€	0,1 M€	22,0 M€
Remboursement de capital (10)	10,8 M€		10,8 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	11,1 M€	0,1 M€	11,2 M€

LE BUDGET PRINCIPAL

Les 3 priorités de l'action municipale définies pour le mandat sont :

- La santé : parce que nous sommes tous préoccupés par le manque de médecins généralistes comme de spécialistes
- La sécurité : parce qu'après une baisse de la délinquance entre 2001 et 2015, la situation a tendance à stagner avec une remontée des agressions physiques
- L'environnement : faire d'Orléans une ville jardin et la première ville décarbonnée de France

avec 0 % d'impôts supplémentaires

Dans ce contexte, le budget 2022 de la Ville d'Orléans est élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuit un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir l'autofinancement et permettre un niveau d'investissement élevé tout en maîtrisant la dette.

Cet objectif est une priorité permettant de satisfaire les demandes des Orléanais et de maintenir les équilibres financiers de la ville pour les années à venir.

BUDGET PRINCIPAL	BP 2021	BP 2022
Recettes de gestion courantes (1)	167,6 M€	167,6 M€
Dépenses de gestion courantes (2)	138,3 M€	140,0 M€
Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-(2)	29,3 M€	27,5 M€
Produits exceptionnels et financiers (4)	0,0 M€	0,0 M€
Charges exceptionnelles (5)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers //PPP (6)	2,5 M€	1,9 M€
Epargne brute (8) = (3) + (4) - (5) - (6)	26,6 M€	25,5 M€
Attribution de compensation investissement (9)	3,6 M€	3,6 M€
Epargne brute corrigée AC inv (10) = (8) - (9)	23,0 M€	21,9 M€
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (11)	11,3 M€	10,8 M€
Epargne disponible (12) = (10) - (11)	11,8 M€	11,1 M€
Dépenses d'investissement	44,6 M€	37,5 M€
Dont Dépenses d'équipement (hors AC invt et av. sur marchés)	40,4 M€	33,1 M€
Recettes d'investissement	32,9 M€	26,3 M€
dont Emprunts et dettes assimilées	21,5 M€	15,8 M€
dont Cessions	1,5 M€	0,2 M€
dont FCTVA	5,0 M€	5,3 M€
dont Subventions d'investissement (yc forfait post stationnement pour 0,4M€)	1,0 M€	1,0 M€

1. Des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont présentées en stabilité par rapport au budget primitif 2021.

A périmètre constant les recettes réelles de fonctionnement s'afficheront en évolution de 0,5 M€ par rapport au budget primitif 2021.

	Budget primitif 2021	Crédits ouverts 2021	Budget primitif 2022	Evol BP22/BP21	Evol BP22/CO21
Impôts ménages	86,4 M€	86,4 M€	87,9 M€	1,5 M€	1,5 M€
Attributions de compensations reçues	14,7 M€	14,7 M€	14,7 M€	0,0 M€	0,0 M€
Dotation de solidarité communautaire	1,7 M€	1,7 M€	1,7 M€	0,0 M€	0,0 M€
Dotation Globale de Fonctionnement	25,5 M€	25,9 M€	25,6 M€	0,1 M€	-0,3 M€
Compensations (ménages, économiques)	3,4 M€	3,4 M€	2,2 M€	-1,2 M€	-1,2 M€
Droits de mutation	4,5 M€	4,5 M€	4,5 M€	0,0 M€	0,0 M€
Autres recettes	30,9 M€	31,4 M€	30,9 M€	0,0 M€	-0,5 M€
Recettes de fonctionnement à périmètre constant	167,0 M€	168,0 M€	167,6 M€	0,5 M€	-0,4 M€
Festival de Loire	0,5 M€	0,5 M€	0,0 M€	-0,5 M€	-0,5 M€
Recettes réelles de fonctionnement (hors résultat 002)	167,6 M€	168,5 M€	167,6 M€	0,0 M€	-1,0 M€

2. Des dépenses de fonctionnement

Les engagements pris envers les Orléanais de continuer à investir pour l'avenir de la Ville et d'offrir un service public de qualité, en maîtrisant la dette et en maintenant à l'identique les taux d'imposition, nécessitent de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

L'objectif de la maîtrise du fonctionnement, à périmètre constant passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public.

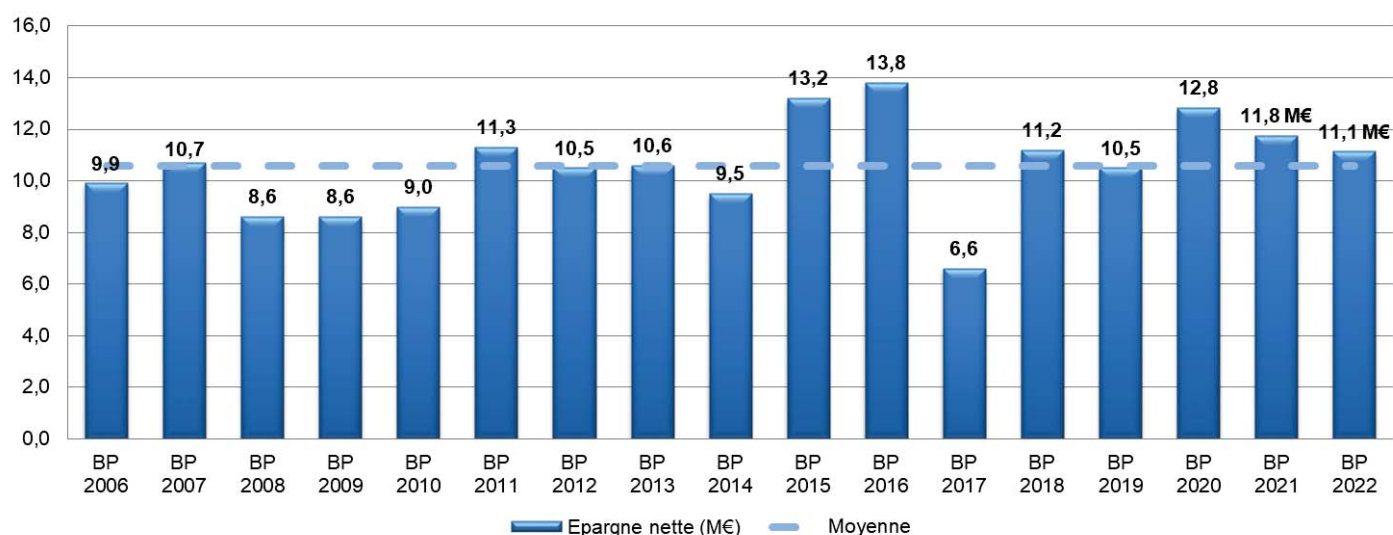
Pour 2022, les dépenses réelles de fonctionnement progressent globalement de 1,1 M€. A périmètre constant (hors Festival de Loire 2021 et les dépenses liées à la Covid-19), les dépenses de fonctionnement sont présentées en évolution de 2,8 M€ par rapport au budget primitif 2021. Le détail des évolutions est présenté dans la suite du rapport.

	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Evol BP22/BP21
Charges à caractère général	31,4 M€	33,6 M€	2,2 M€
Autres charges de gestion courantes	23,4 M€	23,2 M€	-0,2 M€
Charges de personnel	79,7 M€	81,1 M€	1,4 M€
<i>Dt services communs</i>	8,9 M€	8,7 M€	-0,2 M€
Frais financiers	2,5 M€	1,9 M€	-0,6 M€
FPIC	1,2 M€	1,2 M€	0,0 M€
Autres dépenses	0,4 M€	0,4 M€	0,0 M€
Dépenses de fonctionnement à périmètre constant	138,7 M€	141,4 M€	2,8 M€
Dépenses Covid-19	0,4 M€	0,1 M€	-0,3 M€
Festival de Loire	1,9 M€	0,5 M€	-1,4 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	141,0 M€	142,0 M€	1,1 M€

3- Un autofinancement qui permet de poursuivre les projets d'investissement

BUDGET PRINCIPAL	BP 2021	BP 2022
Recettes de gestion courantes (1)	167,6 M€	167,6 M€
Dépenses de gestion courantes (2)	138,3 M€	140,0 M€
Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-(2)	29,3 M€	27,5 M€
Produits exceptionnels et financiers (4)	0,0 M€	0,0 M€
Charges exceptionnelles (5)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers //PPP (6)	2,5 M€	1,9 M€
Epargne brute (8) = (3) + (4) - (5) - (6)	26,6 M€	25,5 M€
Attribution de compensation investissement (9)	3,6 M€	3,6 M€
Epargne brute corrigée AC inv (10) = (8) - (9)	23,0 M€	21,9 M€
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (11)	11,3 M€	10,8 M€
Epargne disponible (12) = (10) - (11)	11,8 M€	11,1 M€

L'épargne brute prévisionnelle s'élève à 25,5 M€ et à 21,9 M€ après attribution de compensation d'investissement. L'épargne disponible s'élève à 11,1 M€.



4- Le remboursement de la dette : un endettement contenu et une charge de la dette maîtrisée

L'encours de dette estimé fin 2021 :

La dette liée au PPP Chardon s'établira fin 2021 à 14 M€.

L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans (hors PPP) s'établirait fin 2021 autour de 76 M€.

Ainsi, la dette globale s'établirait autour de 90 M€ fin 2021.

Le remboursement en intérêt et en capital de la dette en 2022 :

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers en présence. La mairie d'Orléans veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis de la société Finance Active, conseil spécialisé, avant la réalisation de toute opération de dette.

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant) et une durée de remboursement (15 ans), en cohérence avec les investissements financés ; la stratégie de la Mairie étant de conserver une dette répartie, de façon équilibrée, entre taux fixe et taux révisable.

La stratégie d'endettement proposée pour 2022 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Au budget 2022, les crédits inscrits (12,7 M€) au titre des intérêts et du remboursement en capital de la dette bancaire et non bancaire (PPP Chardon) correspondent au coût estimé de la dette globale souscrite à fin 2021.

5- Les dépenses d'investissement

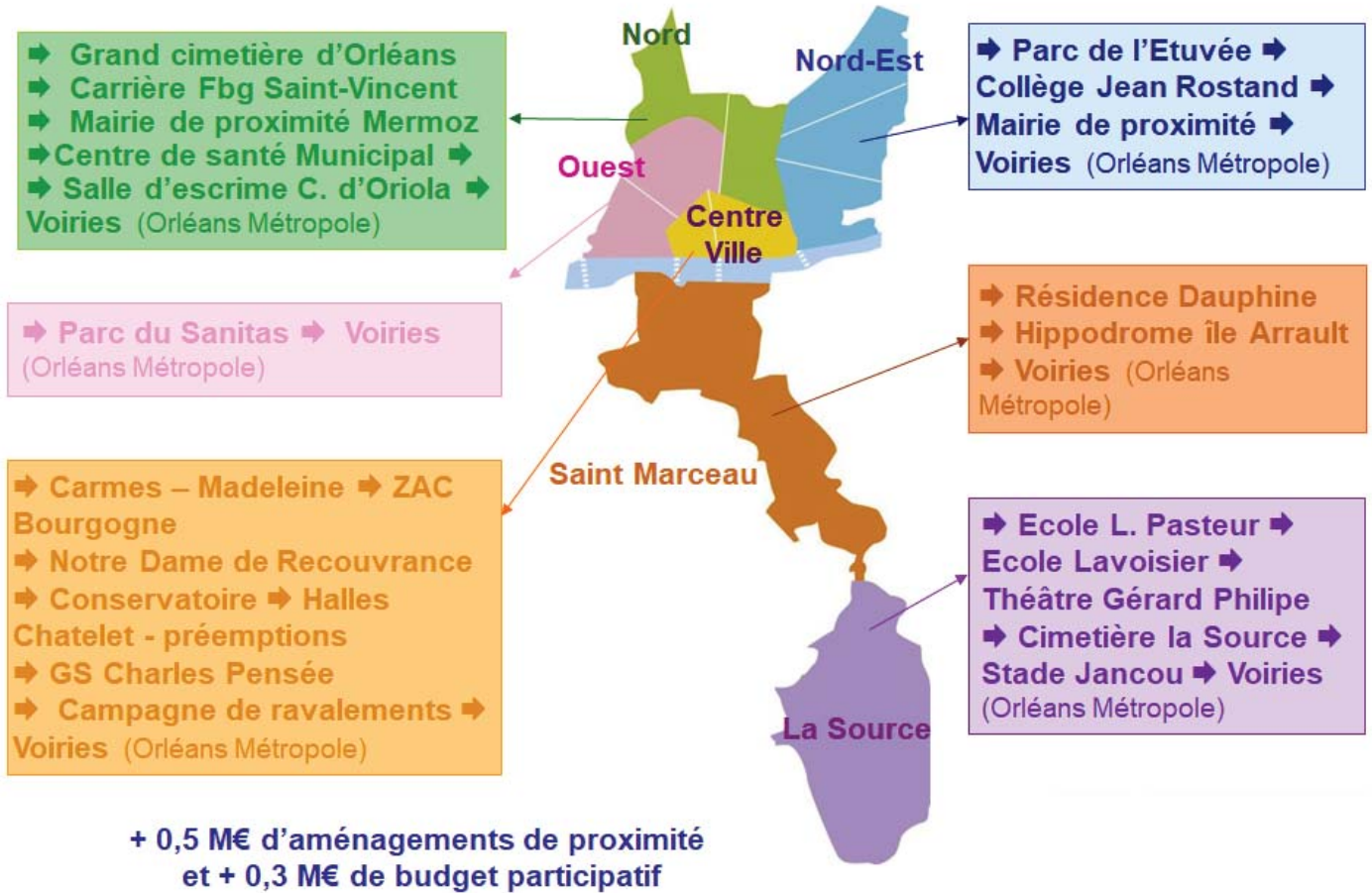
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	BUDGET primitif 2021	BUDGET primitif 2022
Dépenses d'équipement (hors PPP)	40,4 M€	33,1 M€
Avances sur marchés	1,0 M€	1,0 M€
attribution de compensation d'investissement	3,6 M€	3,6 M€
Capital de la dette (bancaire / non bancaire)	11,3 M€	10,8 M€
Autres dépenses (op cpte tiers...)	3,2 M€	3,4 M€
Total des dépenses réelles d'investissement	59,5 M€	51,8 M€
Total des dépenses d'ordre d'investissement	22,8 M€	8,7 M€
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	82,3 M€	60,5 M€

La politique d'investissement de la Mairie d'Orléans doit permettre de répondre aux objectifs de proximité et de développement durable tout en soutenant l'économie locale et l'emploi, tout en préservant les marges de manœuvre pour le futur.

En 2022, les dépenses d'équipement de la Ville sont proposées à 33,1 M€ auxquels il convient d'ajouter 0,5 M€ au titre de versement de participations, 0,8 M€ au titre du loyer de financement du

PPP Chardon et environ 10 M€ qui seront réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public.

Budget 2022 : les principaux investissements par quartier



6- Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	BUDGET primitif 2021	BUDGET primitif 2022
Subventions d'investissement	1,0 M€	1,0 M€
Avances sur marchés	1,0 M€	1,0 M€
Emprunts	21,5 M€	15,8 M€
FCTVA	5,0 M€	5,3 M€
Produits des cessions	1,5 M€	0,2 M€
Autres recettes (op cpte tiers...)	3,0 M€	3,0 M€
Total des recettes réelles d'investissement	32,9 M€	26,3 M€
Total des recettes d'ordre d'investissement	49,4 M€	34,2 M€
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	82,3 M€	60,5 M€

En 2022, la mairie percevra au titre du financement de ses investissements : des subventions versées par des partenaires, des remboursements de TVA, le produit de cessions foncières et immobilières...

L'emprunt d'équilibre est inscrit pour 15,8 M€

Fin 2022, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir entre de 95 M€ et 100 M€ pour une capacité de désendettement inférieur à 5 ans.

LE BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES

Ce budget, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0,656 M€, regroupe les activités dont la réglementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

La participation de la Ville au budget annexe s'élève à 0,159 M€ (équilibre du magazine municipal).